
EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

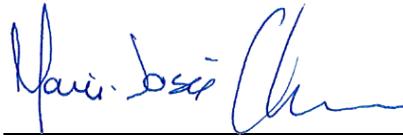
le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 4 novembre 2024, à l'adoption du règlement suivant :

- 343-2024 intitulé : *Règlement aux fins d'assumer le paiement de la quote-part du coût des travaux exécutés, dans le cadre d'une entente relative à des travaux municipaux, et de procéder, à ces fins, à un emprunt de 1 200 474 \$.*

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 29 avril 2025.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 5 mai 2025.



Marie-Josée Charron, greffière